



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 68431

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement des moyens de compensation pour l'égalité des chances des personnes handicapées. Loin de régresser, le nombre de personnes handicapées ne cesse de s'accroître : victimes d'accidents, de maladies, de la rupture d'autonomie liée au vieillissement de la population. Les lois d'orientation de 1975 ont permis de réelles avancées dans le domaine de l'insertion de la personne handicapée en milieu ordinaire tout en développant son accueil dans les structures sociales et médico-sociales. Néanmoins, elles se révèlent insuffisantes aujourd'hui pour assurer la plénitude de la participation de nos concitoyens en situation de handicap à la vie de notre société. Le droit à compensation doit devenir une réalité et se traduire par la mise en oeuvre de moyens financiers à la hauteur des besoins d'aide humaine, d'aides techniques et d'adaptation en matière de logement. Il constitue une obligation sociale relevant de la solidarité nationale et de la responsabilité de l'Etat pour qu'il ne souffre pas des disparités départementales créatrices d'inégalités. A travers toute la France, dans tous les départements, s'organisent des tables rondes, pour valoriser ce qui existe et repérer les manques, grâce à la mobilisation conjuguée des associations nationales qui viennent en aide aux personnes handicapées. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer si la date de la table ronde nationale, qui doit se tenir avant la fin de l'année 2001, a été fixée conformément aux engagements pris par le Gouvernement et si à ce jour celui-ci a déjà mené une réflexion sur les mesures envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68431

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6274